

Edito

'eau est une ressource essentielle à la vie. Sa préservation pour en garantir la qualité et la disponibilité à nos enfants est l'une des responsabilités majeures qui incombent aux collectivités territoriales.

La gestion des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif ou individuel et des eaux pluviales se doit d'être juste, éthique et équitable, au plus proche des enjeux et exigences de chaque territoire afin d'assurer à chacun la garantie d'un service pérenne, maitrisé par les élus et assuré au coût le plus juste.

La SEMERAP a été créée par des élus locaux il y a plus de 40 ans afin de répondre à ces différentes questions. Aujourd'hui, sous la forme d'une Société Publique Locale, c'est-à-dire une régie mutualisée entre les différentes collectivités, la SEMERAP intervient sous le contrôle direct des élus non pas de façon uniforme mais en apportant un service sur mesure, adapté aux souhaits de chacune de ses collectivités actionnaires.

Vous découvrirez au travers de cette plaquette les principaux services et avantages que permet notre SPL au service des territoires.

Maurice DESCHAMPS, Président de la SEMERAP.



Gestion éthique, juste et équitable

Un principe vertueux : « L'Eau paye L'Eau ».

 Application du prix le plus juste, voté par les élus et correspondant au coût précis du service.





• Bilan financier annuel présenté à l'ensemble des élus.

• La SEMERAP collecte et reverse aux Collectivités les parts de la facture d'eau qui leur reviennent sur la base des montants facturés.





• La SEMERAP supporte le poids des impayés éventuels.

• La SEMERAP ne rémunère pas ses actionnaires.







 Les excédents financiers sont réinvestis par la SEMERAP sur le territoire des collectivités.

Au plus proche des enjeux et exigences de chaque territoire

Outil commun, mutualisé, défendant les principes de la gestion publique de l'eau.

 La SEMERAP s'est organisée pour rendre un service sur mesure aux collectivités.





 Formalisation d'un contrat avec chaque collectivité.



 Ce sont les élus qui organisent et définissent les tarifs, les exigences et les objectifs ainsi que le niveau de performance attendus.

 Un portail internet personnalisé, présentant l'ensemble des informations techniques, financières et d'activités permet à chaque collectivité de suivre au plus près la bonne exécution du contrat.



 Chaque collectivité, y compris la plus petite est représentée au Conseil d'Administration et au Bureau de la SEMERAP.

Contacts

Fabien LACAZE

Responsable du service public d'eau potable

f.lacaze@semerap.fr • 04 73 70 74 33

David GAYET

Responsable du service public d'assainissement collectif

d.gayet@semerap.fr • 04 73 70 74 27

Stéphane HOUSSIER

Responsable prestations d'ingénierie et facturables

s.houssier@semerap.fr • 04 43 44 13 34

Charlotte LOPES

Responsable de la relation usagers c.lopes@semerap.fr • 04 43 44 13 59

Olivier JAUTZY

Directeur Général o.jautzy@semerap.fr • 04 43 44 13 69

Jean-Luc ABÉLARD

Directeur Général Délégué Responsable du développement jl.abelard@semerap.fr • 04 43 44 13 69

Sylvie CHAPPUY

Responsable des relations financières avec les collectivités

s.chappuy@semerap.fr • 04 43 44 13 97



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

PEER, 2 rue Richard Wagner 63201 RIOM cedex 1

Tel: 04 73 15 38 38

Mail: contact@semerap.fr

www.semerap.fr



